

COMPTES ANNUELS 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

22 SERVICE

3 AVENUE DE L AMAZONIE
91940 LES ULIS

SIREN : 303.753.172

Forme juridique : SAS

*certifié exact
le président*


CABINET STRAUSS EXPERTISE COMPTABLE

SAS au capital de 10000 Euros - SIREN : 828848879

59 boulevard Exelmans, 75016 PARIS

Tél : 01 40 71 67 93 - www.cabinetstrauss.com

Bilan actif

Postes	Brut 2024	Amort. & dépréc.	Net 2024	Net 2023	Variation (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droit...	6 974	6 974				
Fonds commercial	50 000		50 000	50 000		
Autres immobilisations incorporelles	25 580	20 258	5 321	5 624	-303	-5,38
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels	20 128	14 370	5 759	7 362	-1 603	-21,78
Autres immobilisations corporelles	50 589	28 801	21 788	21 454	334	1,56
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	190 897		190 897	190 897		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 327		2 327	2 327		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	346 495	70 403	276 092	277 664	-1 572	-0,57
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES						
Créances clients et comptes rattachés	247 643		247 643	252 686	-5 043	-2,00
Autres créances	415 733		415 733	423 109	-7 376	-1,74
Capital souscrit - appelé, non versé						
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres et instruments de trésorerie	105 751		105 751	102 147	3 604	3,53
DISPONIBILITÉS ET CHARGES						
Disponibilités	67 997		67 997	71 134	-3 137	-4,41
Charges constatées d'avance	4 048		4 048	2 666	1 382	51,83
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	841 171		841 171	851 742	-10 571	-1,24
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 187 666	70 403	1 117 264	1 129 406	-12 143	-1,08

Bilan passif

Postes	Net 2024	Net 2023	Variation (€)	(%)
Capital	38 125		38 125	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
RÉSERVES				
Réserve légale	3 813	3 813		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves indisponibles				
Autres réserves	279 778	231 028	48 750	21,10
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	103 698	168 750	-65 052	-38,55
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	425 414	403 591	21 823	5,41
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
Provisions pour risques	7 819	10 604	-2 785	-26,27
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)	7 819	10 604	-2 785	-26,27
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62 181	85 723	-23 543	-27,46
Emprunts et dettes financières diverses	210 197	128 670	81 527	63,36
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 208	279 133	-80 925	-28,99
Dettes fiscales et sociales	151 064	118 191	32 872	27,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	62 382	61 716	665	1,08
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (III)	684 031	673 434	10 597	1,57
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	1 117 264	1 087 629	29 635	2,72

Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 à 31/12/2023.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 117 263,58 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 103 697,99 €.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
 - des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode des engagements réels à la date de clôture de l'exercice.

Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan. La méthode de calcul retenue est la méthode 1 conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Nous n'avons pas eu connaissance d'événements significatifs postérieurs à la date de clôture de l'exercice.

Faits caractéristiques au titre de l'exercice

Nous n'avons pas eu connaissance de faits caractéristiques au titre de l'exercice.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	82 553			82 553
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...	20 128			20 128
Autres immobilisations corporelles	81 013	3 494	33 918	50 589
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 327			2 327
Autres immobilisations financières	190 897			190 897

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

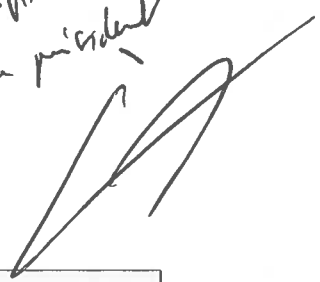
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

22 SERVICE
Société par Actions Simplifiée
au capital social 38.125 euros
Siège social : 3, avenue d'Amazonie
91940 LES ULIS
303 753 172 RCS EVRY

*Authenti conforme
le président 30/6/25*



PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 Juin,
A 10 heures,

La société ENTERTAINMENT SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 30.750 euros, dont le siège social est sis 3, avenue d'Amazonie 91940 LES ULIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro RCS 828 054 221, est représentée par Monsieur Stéphane Coussinet.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, la SARL ENTERTAINEMENT SERVICES, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- L'approbation des charges non déductibles,
- L'affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération définitive du Directeur Général au titre de l'exercice 2024,
- Fixation de la rémunération définitive du Président au titre de l'exercice 2024,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 103.697,99 euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 8.399 euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Associé Unique, décide d'affecter le bénéfice de 103.697,99 euros de l'exercice clos au 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter

* Résultat de l'exercice	103.697,99 euros
* Autres Réserves	279.778,02 euros

Affectation proposée

* A titre de dividende brut à notre Associé Unique	100.000,00 euros
Soit 40 euros pour chacune des 2 500 actions Formant le capital social	
* Au compte « Autres Réserves »	3 697.99 euros

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2025.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la Société seraient de 325.413.51 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 Décembre 2023	120.000	Néant	Néant
31 Décembre 2022	120.000	Néant	Néant
31 Décembre 2021	120.000	Néant	Néant

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

9

TROISIEME DECISION – REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

L'Associé Unique ratifie la rémunération de la SARL JOP, Directeur Général de la Société depuis le 1^{er} février 2021, pour l'exercice de ses fonctions de son mandat de Directeur Général jusqu'au 30 Juin 2024 pour un montant de 23.568 euros hors taxes.

Il est précisé que la SARL JOP peut prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

L'Associé Unique constate l'absence de rémunération de Madame Vanessa BASSI, épouse PAPET pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général au titre de l'exercice 2024.

Madame Vanessa BASSI, épouse PAPET ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Directrice générale pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

QUATRIEME DECISION – REMUNERATION DU PRESIDENT

L'Associé Unique précise que la SARL ENTERTAINMENT SERVICES, nommée aux fonctions de Président de la Société à compter du 2 mars 2017, a perçue au titre de ses prestations pour l'exercice 2024, une rémunération annuelle hors taxe de 69.575 euros.

A compter du 1^{er} janvier 2025, la SARL ENTERTAINMENT SERVICES percevra une rémunération mensuelle hors taxe de 5.750 euros au titre de ses fonctions. Cette rémunération est à considérer comme une enveloppe forfaitaire qui pourra être révisée à la hausse comme à la baisse. Celle-ci sera définitivement votée lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

CINQUIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique la SARL Entertainment Service représenté par Monsieur Stéphane COUSSINET